



Tapez 887\*1\*6#

**55 F TTC/appe**

vers l'international

PROMO  
PREPAID  
JUSQU'AU  
31 OCT 2013

INFOS : 112

N°633

du 27  
AOÛT  
2013



**L'UNION**

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

**Editorial**

Par Koffi  
SOUZA

**DEMOCRATIE PARLEMENTAIRE**

Avec la prise de fonction des nouveaux députés s'ouvre une nouvelle page de la démocratie togolaise. Elle est marquée par trois facteurs essentiels.

Le premier c'est le timide passage de l'opposition d'une stratégie extraparlamentaire à un combat démocratique à l'intérieur de l'Assemblée.

Les hasards de l'état-civil ont fait présider les premiers travaux de la nouvelle assemblée par Georges Lawson de l'ANC. Celui-ci, dans un discours d'une grande hauteur de vues, s'est délibérément placé dans le cadre juridique et constitutionnel. Certes une hirondelle ne fait pas le printemps mais elle l'annonce souvent. Il restera à confirmer que l'assemblée est pour tous le cadre privilégié du dialogue démocratique.

Le second élément remarquable est le mea culpa de plusieurs leaders de l'opposition. Les plus avertis reconnaissent les erreurs de stratégie de l'opposition. Elle a misé sur la rue plutôt que sur les urnes, sur la pression internationale plutôt que sur l'action interne. Pendant ce temps la majorité labourait le terrain et s'organisait pour gagner les élections. L'opposition paye cher son retard dans la participation électorale

Il est aussi significatif de constater le rejet de la violence et des casses comme moyens d'action. La population aspire au développement et non à la destruction. Voici désormais l'opposition et la majorité devant leurs responsabilités.

L'opposition doit retrouver les bases d'un programme et la modération nécessaire à toute action politique.

La majorité doit savoir maîtriser son succès et se souvenir de la parole du grand homme politique français Edgar Faure : «Avoir toujours raison, c'est un grand tort».

**P.3 Nouveau règlement intérieur de l'Assemblée nationale / A défaut de consensus**

# Débats houleux hier en plénière sur les questions de groupe parlementaire et de levée de l'immunité

*\* Le bureau définitif porté à 11 membres, les commissions permanentes à 9.*

**P.4** Vulgarisation de la Politique énergétique commune  
L'Uemoa met 18 milliards Cfa pour doter ses Etats de lampadaires solaires et de LBC



Honorable Komi S. Klassou, Président de la Commission spéciale d'étude du règlement intérieur

**P.4** Sur les principaux marchés de la capitale  
**Légères envolées du tubercule d'igname de fufu**

**P.3** Tournée du ministre Agadazi dans le Grand Kloto  
**Relancer la production agricole et animale par des appuis directs aux producteurs**

**P.7** Pour conserver une bonne image  
**Les cliniques privées transfèrent les malades agonisants vers les centres publics**

Spéciale promo vacances

A partir de **1F/seconde** Tapez \*106\*3#

**moovsecondes**  
**Le prix... Pas un obstacle !**

- 1 F/sec de 22h à 05h vers Moov
- 1,5 F/sec de 05h à 22h vers Moov
- 2,5 F/sec vers les autres opérateurs
- 1 F/sec vers 5 numéros complices 24h/24

Service client : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

no limit

groupe etisalat



**PA-LUNION**

[www.pa-lunion.com](http://www.pa-lunion.com)





Togotelecom

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS  
DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DE TELECOMMUNICATIONS DU TOGO (TOGO TELECOM)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE LA REALISATION  
DE L'AUDIT DES RESSOURCES HUMAINES DE TOGO TELECOM

Lomé, le 16 AOÛT 2013

N° 0159 /TGT/DG/DML/PRMP

La Société des Télécommunications du TOGO (TOGO TELECOM) S.A. souhaite requérir les services d'un cabinet qualifié susceptible d'offrir ses services pour la réalisation de l'audit de ses ressources humaines.

La présente consultation vise la réalisation d'un audit organisationnel et fonctionnel qui permettra à cette Société de disposer des ressources humaines mieux structurées et adaptées avec ses missions.

A cet effet, TOGO TELECOM S.A. lance, sur fonds propres le présent avis, en vue de la réalisation de cet audit.

1. Les prestations à fournir se résument en 2 phases comme suit:

❖ PHASE 1 : AUDIT TECHNIQUE ET ORGANISATIONNEL

Le cabinet devra effectuer une évaluation technique et organisationnelle en matière de gestion des ressources humaines à TOGO TELECOM S.A..

Le Cabinet réalisera à cet effet une analyse assortie d'un benchmark présentant les meilleures pratiques et les tendances en termes de structure et de gouvernance des opérateurs dans le secteur des TIC.

Le cabinet devra :

- Elaborer un cadre d'analyse permettant de cerner les questions de gestion et des performances des ressources humaines par rapport aux indicateurs et ratios du domaine des télécoms en général et pour chaque domaine d'activité en particulier au sein de TOGO TELECOM S.A.;
- Analyser l'organisation actuelle et ressortir les points d'amélioration par rapport à une organisation optimale de l'entreprise couvrant les mêmes activités ;
- Analyser les performances liées à la gestion des ressources humaines ;
- Analyser tous les aspects pratiques, ainsi que les résultats obtenus qui ont trait à la gestion des ressources humaines ;
- Recenser les pratiques et politiques adéquates et indispensables (général et par domaine d'activité) pour une gestion efficace et efficiente des ressources humaines spécifiques au domaine des télécommunications ;
- Evaluer les systèmes de motivations collectives et individuelles ;
- Proposer en tenant compte de l'environnement du secteur des télécoms sur le plan national et régional et par rapport au poids des postes/emploi, des systèmes et techniques de motivation collectives et individuelles liés à la productivité et aux résultats attendus.

Au regard des conclusions de l'audit, des enjeux du secteur, du positionnement concurrentiel et des gisements de croissance du marché des TIC, le Cabinet proposera les meilleures options pour l'évolution de TOGO TELECOM S.A. en matière de gestion des ressources humaines afin de maximiser son potentiel.

❖ PHASE 2 : AUDIT DES RESSOURCES HUMAINES

Le Cabinet devra effectuer l'audit des ressources humaines, selon les axes et orientations retenus à l'issue de la phase 1.

2. La durée souhaitée de la mission: six (6) semaines

3. Qualification des soumissionnaires

Tous les candidats : Cabinets, groupement de cabinets ou consortium de cabinets intéressés justifiant d'une expérience avérée dans le domaine d'audit organisationnel et des ressources humaines et possédant une bonne connaissance de la langue française, sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus.

Toutes les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdits services (document d'existence légale originaux et copies, prospectus, attestations de bonne fin d'exécution ou tout autre document le prouvant) doivent être fournies en six (06) d'exemplaires.

Dans le cas d'un groupement ou d'un consortium, joindre les pièces suivantes :

- a. Les personnes habilitées à signer au nom du groupement ou du consortium de cabinets ;
- b. l'accord d'association entre tous les membres du groupement ou du consortium, qui engage ceux-ci et qui indique :
  - que tous les membres du groupement sont conjointement et solidairement responsables de l'exécution du Marché, conformément aux dispositions dudit Marché;
  - que l'un des membres est désigné comme mandataire commun du groupement ou du consortium et est habilité à assumer les responsabilités et à recevoir les instructions pour le compte et au nom de chacun et de tous les membres du groupement et
  - que l'exécution de l'ensemble du Marché, y compris les paiements, est

exclusivement confiée au mandataire commun.

Les candidats devront s'assurer de l'absence de conflit d'intérêt et présenter toutes les garanties d'indépendance, de neutralité et d'impartialité à l'égard des faits examinés et relevés. Ils feront état dans leurs analyses et conclusions de leur meilleur jugement professionnel.

Une confidentialité optimale sera requise tant pendant qu'après la mission.

4. Les candidats devront produire les pièces administratives suivantes :

Pour les cabinets installés dans l'espace UEMOA :

- Carte d'opérateur économique en cours de validité ;
- Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Attestation de non faillite datant de moins de trois (3) mois ;
- Quitus fiscal datant de moins de trois (3) mois (original);
- Attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (3) mois ;
- Attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale datant de moins de trois (3) mois ;
- Attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

Pour les cabinets non installés dans l'espace UEMOA :

- Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier;
- Attestation de non faillite (original) datant de moins de trois (3) mois.

5. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après :

Critères d'évaluations	Points
La nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience	10
Les qualifications du candidat dans le domaine des prestations demandées	20
Les références du candidat concernant l'exécution de marchés analogues	40
L'organisation technique et managériale du cabinet	20
Les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels	10
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages. Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Une liste d'au moins six (6) cabinets présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par le groupe TOGO TELECOM S.A.; ces cabinets présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base des termes de référence qui leur sera transmis

Un cabinet sera sélectionné selon la méthode de « Sélection sur la base de la meilleure proposition financière (sélection au prix le plus bas) »

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et tous les jours ouvrables aux heures suivantes : **de 8 heures à 11 h30 et de 15 h à 16 h30 (heures locales) :**

Monsieur **Manfeidjéou BANEZI**, Personne Responsable des Marchés Publics à TOGO TELECOM  
 Ville : LOME  
 Boîte postale : 333  
 Pays : TOGO  
 Numéro de téléphone : +228 22 53 45 50 / +228 22 34 13 69  
 Adresse électronique : mbanezi@togotelecom.tg

7. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées ou expédiées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (03) copies, à l'adresse ci-dessous avec la mention :

« **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE LA REALISATION DE L'AUDIT DES RESSOURCES HUMAINES DE TOGO TELECOM** »  
 au plus tard le **25 SEPTEMBRE 2013** à 9 Heures 00 TU

à l'adresse suivante :

**Direction Générale de TOGO TELECOM**  
 Sise à la Place de la Réconciliation au quartier Tokoin Atchanté  
 Au secrétariat administratif de TOGO TELECOM rez de chaussée porte 12  
 B.P : 333 Lomé-TOGO Tél. (+228) 22 53 44 01/22 21 44 01

LA DIRECTION GENERALE

Nouveau règlement intérieur de l'Assemblée nationale / A défaut de consensus

## Débats houleux hier en plénière sur les questions de groupe parlementaire et de levée de l'immunité

\* Le bureau définitif porté à 11 membres, les commissions permanentes à 9.

### Late Pater

Les neuf membres de la commission spéciale ont dû se retrouver du mardi au samedi de la semaine passée pour ne pas s'entendre sur tous les amendements à apporter au règlement intérieur de l'Assemblée nationale. Hier, les nombreuses pauses observées ont plus alourdi l'atmosphère. Chacun camp tirant le drap de son côté. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il a manqué une fois encore le travail préalable des coulisses, les compromis discrets entre la majorité et l'opposition sur les questions qui divisent. Et comme annoncé, faute de consensus en commission, les points de désaccord ont été renvoyés à la plénière d'hier où les débats ont été très houleux jusque tard dans la nuit. Il fallait toucher à l'article 26-3 qui disposait : «un groupe ne peut être reconnu comme administrativement constitué que s'il réunit au moins le vingt-cinquième (1/25) des membres composant l'Assemblée nationale». Quatre propositions étaient soumises à l'ensemble des 91 députés : 1/31 pour tenir compte de la configuration politique de la nouvelle législature ; 1/25 pour garder le texte en l'état ; 5% pour être en conformité avec la charte des partis politiques, pour tenir compte du seuil fixé pour le remboursement du financement des partis politiques et des pratiques en cours dans le monde ; 1/10 ou 10% pour revenir à la tradition et pour tenir compte de l'augmentation du nombre de sièges et du nombre de commissions permanentes à l'Assemblée nationale. On y retrouve aisément la position de l'Union des forces de changement (UFC) qui veut un groupe parlementaire avec ses trois députés, la position de la Coalition Arc-en-ciel qui ne veut pas être obligée de fondre ses six députés dans le Collectif Sauvons le Togo (CST) pour en faire un groupe parlementaire unique. L'Union pour la République (majorité, avec ses 62 députés) et le CST (19 députés) étant tout tranquilles, quel que soit le nombre minimum retenu. Le vote étant le seul mode décisionnel des séances plénières, en dehors de tout consensus, la situation ne sera sauvée que par la loi de la majorité qui penche pour la barre du 1/10. Malgré les grincements de dents et les remords. Ainsi, pour les cinq années à venir il faut au moins neuf députés pour former un groupe parlementaire ; ce qui pousse désormais Arc-en-ciel à chercher son pied d'appui dans le CST. L'UFC doit aussi rechercher son allié. A moins que les deux décident de se mettre en non-inscrits.

Suivant le rapport de l'étude au fond du règlement intérieur, le second point qui a manqué d'accord au sein de la commission spéciale renvoyait aux articles 77 et 78, traitant respectivement du principe de l'immunité parlementaire et des cas de levée de cette immunité : «Les



Komi S. Klassou, Président de la Commission spéciale d'étude du règlement intérieur

membres de l'Assemblée nationale jouissent de l'immunité parlementaire. En conséquence, aucun député ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions, même après l'expiration de son mandat. Aucun député ne peut, pendant la durée des sessions, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle qu'avec l'autorisation de l'Assemblée nationale, sauf les cas de flagrant délit. La détention ou la poursuite d'un député est suspendue si l'Assemblée nationale le requiert par un vote à la majorité absolue» (article 77), «L'immunité parlementaire peut être levée dans les cas ci-après : cas de délit ou de crime flagrant lorsque le député, auteur, co-auteur ou complice de l'infraction poursuivie, aura déjà été ou non arrêté et détenu ; cas de délit ou de crime lorsque des poursuites doivent être engagées contre le député, auteur, co-auteur ou complice de l'infraction ; cas de délit ou de crime, lorsque des poursuites engagées contre le député auteur, co-auteur ou complice de l'infraction sont provisoirement suspendues» (article 78). Au sein de la commission, deux propositions se cognaient par rapport à la levée de l'immunité en cas de flagrant délit : la première a été faite de créer un alinéa 4 à l'article 77 qui dira qu'«en aucun cas, aucun député ne peut être jugé sans que ne soit levée son immunité parlementaire», alors que la seconde suggérait le maintien en l'état des articles 77 et 78, étant entendu que ces articles ne sont qu'une reprise de l'article 53 alinéa 3 de la Constitution. Ici aussi, le principe démocratique va s'appliquer : primauté de la loi de la majorité. Surtout que le temps est compté pour la session de droit et que, selon les indiscrétions, on devra procéder à l'élection du bureau définitif le jeudi prochain.

### Les amendements consensuels validés par la plénière

Ils ne se sont pas que divisés durant les cinq jours de travail. Au-delà des retouches de forme, des amendements de fond ont fait l'objet de consensus. Le 2ème alinéa de l'article 6 est réécrit. En lieu et place

de «les démissions sont adressées au président qui en donne connaissance à l'Assemblée nationale dans la plus prochaine séance et les notifie à la Cour constitutionnelle», il faudra lire «la démission est adressée par l'intéressé au président de l'Assemblée nationale». En clair, plus de brèche pour quelqu'un, autre que le député lui-même, de déclarer la démission de ce dernier.

En 2007, le sujet a fait débat sans qu'on y soit arrivé à lever l'équivoque. L'article 9 était maintenu comme suit : «le président de l'Assemblée nationale et les membres du bureau sont élus pour la durée de la législature dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'Assemblée nationale». Dans la pratique, il était vite arrivé des dérives et des écarts d'attitude laissant croire à une domination du président sur le bureau. Aujourd'hui, le consensus veut signifier clairement que le président de l'Assemblée nationale est également membre du bureau. Du coup, on dit désormais, avec le rajout, que «le président et les autres membres du bureau sont élus pour... conformément à l'article 54 de la Constitution». Aussi l'alinéa 1 de l'article 10 est-il réécrit en spécifiant cette appartenance du président au bureau. On ne dit plus que «l'Assemblée nationale est dirigée par un président assisté d'un bureau», mais plutôt «assisté des autres membres du bureau». Dans la foulée, au niveau de l'article 10, le nombre des membres du bureau de l'Assemblée est porté de 7 à 11 par la création de deux autres vice-présidents, d'un troisième questeur et d'un troisième secrétaire parlementaire pour, dit-on, tenir compte de la nouvelle configuration politique de l'Assemblée et de l'augmentation du nombre de sièges. En conséquence, en cas de vacance de la présidence de l'Assemblée par décès, démission ou toute autre cause, l'Assemblée élit un nouveau président dans les quinze jours qui suivent la vacance, si elle est en session. Dans le cas contraire, elle se réunit de plein droit en session extraordinaire convoquée dans les huit jours par le premier vice-président ou, le cas échéant, par les autres vice-présidents suivant l'ordre

de préséance. Plus est, il est précisé que les autres membres du bureau peuvent être également censurés.

L'autre point de consensus en est que, pour cette cinquième législature, l'Assemblée est portée de 7 à 9 commissions permanentes, comprenant chacune au moins huit députés, avec des modifications au niveau de leurs dénominations. Il s'agit de la commission des lois constitutionnelles et de la législation de l'administration générale (constitution, lois organiques, lois électorales, justice, administration générale et territoriale), de la commission des droits de l'Homme (promotion et protection de la démocratie et des droits de l'Homme et de l'équité genre), de la commission des finances et du développement économique (lois de finances, exécution du budget, monnaie et crédit, activité financière intérieure et extérieure, contrôle financier des entreprises nationales, domaine et portefeuille de l'Etat, consommation, commerce intérieur et extérieur, fiscalité, énergie, mines et industrie, technologie, tourisme, communication, artisanat et transports), de la commission agro-pastorale et de l'aménagement du territoire (agriculture, élevage et pêche, hydraulique, action coopérative, urbanisme, habitat, équipement, travaux publics et infrastructures rurales), de la commission de l'éducation et du développement socioculturel (éducation nationale, recherche scientifique et technique, propriété intellectuelle, formation professionnelle, promotion sociale, jeunesse, travail et emploi, sports, promotion culturelle, formation, alphabétisation, sécurité sociale et pensions), de la commission des relations extérieures et de la coopération (relations internationales, politique extérieure, coopération internationale, traités et accords internationaux, relations interparlementaires, conférences internationales, protection des intérêts des Togolais à l'étranger, statut des étrangers résidant au Togo, coopération et intégration interafricaines), de la commission de la défense et de la sécurité (organisation générale de la défense et de la sécurité, personnel civil et militaire des armées, gendarmerie, justice militaire, police, intégrité territoriale, sécurité des personnes et des biens, politique de coopération et d'assistance militaire), de la commission de l'environnement et des changements climatiques (environnement et protection de la nature, protection du littoral, conservation des écosystèmes, ressources forestières, catastrophes naturelles et gestion des déchets), et de la commission de la santé, de la population et de l'action sociale (santé, famille, protection de la femme, de l'enfant, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, population, solidarité nationale et aide sociale).

### VERBATIM Par Eric J.

## Alipui démenti par tous

« Les élections au Togo aboutissent toujours à des violences... » C'est une phrase que l'on entend régulièrement dans les périodes électorales sur notre petit lopin de terre. Elle est de plus en plus récurrente que les élections constituent finalement une psychose généralisée dans le pays.

Ce n'est pas une exagération, mais plutôt un constat réel quand l'on se réfère aux élections précédentes organisées au Togo depuis la veille des indépendances jusqu'au scrutin présidentiel d'avril 2005. A chaque rendez-vous électoral, le pays a toujours dénombré des blessés, des déplacés... des morts.

La passion est l'unique cause de ces événements malheureux dont sont victimes les Togolais. Les discours des responsables politiques en sont pour beaucoup. D'ailleurs, les militants des partis politiques ne reçoivent pratiquement pas de formation civique sur le rôle des formations politiques et sur leurs droits et devoirs envers la Nation. Du coup, les leaders politiques profitent du niveau d'éducation des populations pour les manipuler à leur guise, les diviser et finalement les affronter. Ainsi, les périodes électorales où les politiques sont plus actifs sont des moments propices pour inciter à la violence à cause des divergences de points de vue sur l'organisation ou les résultats des élections.

Au cours des discussions devant aboutir à la signature de l'Accord politique global, Apg, les parties signataires ont reconnu la gravité de la situation et ont posé des jalons pour y remédier. Les législatives d'octobre 2007 ont été expérimentales et ont donné de très bons résultats. La présidentielle de mars 2010 aurait été un autre succès si après les résultats, le candidat de l'Ufc, Jean-Pierre Fabre, n'avait pas décidé de contester les résultats et prendre la rue des mois et des mois.

A la veille des dernières législatives de juillet 2013, un regroupement d'associations de la société civile sous la houlette de l'ancien ministre de Feu Gnassingbé Eyadéma, Victor Alipui, a joué sur la fibre de la division pour réclamer l'annulation du scrutin. M. Alipui et ses acolytes ont prôné la violence, l'affrontement et la guerre civile comme issue du scrutin.

Fort heureusement, les Togolais sont allés aux urnes sans heurts, les dépouillements se sont effectués dans de bonnes conditions ; les résultats provisoires ont été donnés dans un délai court avant la confirmation de la Cour constitutionnelle. Et, merveilleusement, les nouveaux élus du peuple ont fait leur rentrée parlementaire, opposition et majorité présidentielle, en toute modestie.

Au finish, c'est toute la classe politique et l'ensemble des populations qui ont démenti Alipui et son groupe. Cela devra être toujours ainsi !

## Tournée du ministre Agadazi dans le Grand Kloto Relancer la production agricole et animale par des appuis directs aux producteurs

**Dans le but d'encourager le monde rural, le gouvernement a élaboré depuis 2008, un document stratégique de relance de la production agricole. Objectif : accroître la production agricole tout en améliorant les revenus des producteurs.**

**Se conformant à la feuille de mission qu'il a tracée pour couvrir les besoins alimentaires de base en matière végétale et animale, et suivant la dynamique impulsée par le Chef de l'Etat, le ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), le Colonel Ouro-Koura Agadazi, a effectué vendredi 23 août une tournée dans la région des Plateaux ouest du Togo plus précisément dans le Grand Kloto.**

Le ministre Agadazi s'est rendu successivement à Kpélé Adéta et à Avétonou, où il a supervisé des opérations d'achat d'excédents céréaliers par l'Agence nationale de sécurité alimentaire du Togo (ANSAT). Au total et respectivement dans ces localités, 11 tonnes de riz blanc et 12 tonnes de maïs d'une valeur totale de 6 500 000 de FCFA, ont été récoltées.

Dans ses explications, le ministre de l'Agriculture a fait savoir que « c'est plusieurs stocks que beaucoup de groupements ont centralisé autour des magasins pour faciliter la collecte, l'achat et cela renforce dans le même temps le pouvoir de négociation des groupements qui agissent sur les sites ».

Et dernière cette initiative, soulignait-il, se cachent des approches qui sont en passe de révolutionner le système foncier au Togo. Sur la question de la cession des terres cultivables, un phénomène récurrent, le MAEP a laissé entendre que cela risque au fil

du temps de faire des Togolais, des étrangers sur leur propre territoire, voire une expulsion si cela perdure.

Cette énième descente sur le terrain a été l'occasion d'évaluer le déroulement de la campagne agricole 2012-2013. A Kpélé Adéta ainsi qu'à Avétonou, la délégation conduite par le ministre, a par ailleurs échangé avec les exploitants agricoles sur les stratégies à mettre en œuvre pour la réussite de la politique de modernité en matière de sécurité alimentaire, d'atteinte de l'autosuffisance pour les produits de base de consommation quotidienne et de relance de l'exportation des excédents céréaliers sur le marché régional voire mondial.

Lors des discussions, les préoccupations ont trouvé de réponses. Les inquiétudes étaient relatives aux parcelles de terres disponibles, la distribution des intrants agricoles et des tracteurs, la gestion des matériels de production, la multiplication des retenues d'eau pour

suite à la page 4

Sur les principaux marchés de la capitale

## Légères envolées du tubercule d'igname de fufu

Jean Afolabi

Alors qu'il est attendu l'effet contraire à la sortie de la nouvelle igname, le tubercule fait des envolées sur les principaux marchés de Lomé ces quatre derniers mois. Le kilogramme fut livré à 303 francs Cfa en avril. Il passera à 395 francs le mois suivant, puis à 406 francs en juin. En juillet, les chiffres statistiques annoncent 434 francs le kilogramme. En fait, l'envolée de cette denrée, très prisée dans les régions des Plateaux et Centrale, est restée presque constante depuis le début de l'année où elle affichait 276 francs le kilogramme en décembre sur les marchés de Lomé. Le prix est passé à 283 francs en janvier, puis à 346 francs en mars. En glissement annuel, le prix est en légère baisse par rapport aux 444 francs de juillet 2012.

En revanche, qu'elle soit ronde ou version "aklikonvi", la tomate connaît un repli. En juillet, c'est sa forme ronde qui tirait les prix à la consommation vers le bas, avec un repli de 22,1%. Depuis avril, la version fraîche locale, dite "aklikonvi" perd des prix à Lomé. L'on a



tendance à oublier les 1 042 francs le kilogramme d'avril. La pesée est passée à 815 francs le mois suivant, puis à 733 francs en juin. On en est à 575 francs en juillet, à un coût moins élevé que les 620 francs de juillet de 2012. Le moins qu'on puisse penser, c'est que la tomate fraîche locale a de ces versatilités des prix. Elle ne se fait pas prier pour franchir la barre des 1 000 francs. Et pourtant, en décembre, elle se livrait à 551 francs.

Elle simule une baisse en janvier, à 503 francs, avant de rebondir à 604 francs et 691 francs les deux mois qui suivent. Le pire est arrivé en avril. Quoi qu'on dise, sa forme oblongue fait sa particularité.

Entre les deux tendances, l'exemple palpable de la stabilité est celle du chinchard (akpala) fumé qui s'installe durablement dans les 2 000 francs le kilogramme. Aucune envie de redescendre. On était parti, il y a un an, de 1 958 francs en août 2012. Puis à 1 977 francs en septembre et, vian !, à 2 137 francs en novembre 2012. Le mois suivant, c'est à 2 409 francs qu'on retrouve le kilogramme. L'on a vite fait d'attribuer cet incident aux coupeaux, aux coques de noix de coco séchées et autres bois de chauffe qui servent à fumer. Rien n'y fit. Depuis décembre, ça balance, mais ne faiblit pas, entre 2 400 francs et 2 000 francs le kilogramme. Un bon exemple de stabilité.

Sur le continent africain

## Ethiopian Airlines ouvre un deuxième centre de fret à Lomé



La compagnie aérienne, Ethiopian Airlines, qui exploite le plus gros service de fret en Afrique, va ouvrir son deuxième centre de fret sur le continent, en partenariat avec ASKY Airlines basée à Lomé, a annoncé la compagnie sur son site web. Ce nouveau centre de fret débutera ses opérations en septembre 2013 à l'aide d'un avion B737-400F. Durant ces trois dernières années, Ethiopian et ASKY ont noué un partenariat pour répondre aux besoins des passagers voyageant à l'intérieur, à destination et en provenance de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest via le hub de Lomé. Aujourd'hui, Ethiopian et ASKY sont partenaires pour la création d'un nouveau centre de fret dans la capitale togolaise dédié au transport des biens entre l'Afrique de l'Ouest et le reste du monde, rapporte l'agence Panapress.

"Ce partenariat permettra un transport aérien facile et pratique de biens périssables et de grande valeur vers et en provenance de

l'Afrique de l'Ouest et du Centre, ce qui par conséquent jouera un rôle essentiel dans la croissance des échanges commerciaux et le développement économique de la région", a déclaré Ethiopian Airlines. "Alors que l'Afrique poursuit son essor économique, nous développons notre réseau de fret pour mieux servir le continent et rendre le fret aérien accessible à plus de pays et plus de gens", a ajouté la compagnie.

Ethiopian Cargo, qui gère les opérations de fret du transporteur aérien, dessert 25 destinations de fret dans le monde grâce à six avions-cargos. Ethiopian Airlines qui est en activité depuis plus de sept décennies, est la première compagnie aérienne africaine en termes de croissance. Elle est à 100% détenue par le gouvernement éthiopien. La compagnie détient des parts dans ASKY, un transporteur aérien de passagers opérant à partir de la capitale togolaise pour servir de hub pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Vulgarisation de la Politique énergétique commune

## L'Uemoa met 18 milliards Cfa pour doter ses Etats de lampadaires solaires et de LBC

\* SABER, au Togo, est désignée maître d'ouvrage délégué.

\*\* Il est prévu 125 000 lampes LBC, et 600 lampadaires solaires par Etat.

Dans une convention signée avec l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) à son siège à Ouagadougou (Burkina Faso), la Société africaine des biocarburants et des énergies renouvelables (SABER/BREC), dont le siège est à Lomé (Togo), a la charge de faire mener des études de faisabilité technique, financière, socioéconomique et d'impact environnemental qui devront conduire à la supervision de la fourniture et l'installation d'équipements solaires et de lampes à basse consommation (LBC) dans les Etats membres de l'Union. D'un montant de 18,300 milliards de francs Cfa, le projet, d'après la Commission de l'Uemoa, vise à redynamiser la mise en œuvre de la Politique énergétique commune (PEC), notamment de l'Initiative régionale pour l'énergie durable (IRED) dont la vision à l'horizon 2030 est d'assurer à l'ensemble des citoyens de l'Union l'accès à une énergie à bas prix, au sein d'un vaste marché d'échanges d'énergie électrique intégré et harmonisé à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, en s'appuyant sur un partenariat public-privé dynamique.

L'étude doit prendre en compte la confection des dossiers d'appel d'offres pour la fourniture, la diffusion de kits solaires et l'installation de lampadaires solaires et de lampes à basse consommation; et la distribution dans les ménages pauvres de l'espace Uemoa d'environ 6 400 kits solaires, soit environ 800 kits par Etat membre. Elle doit permettre aussi l'installation dans l'espace de l'Union d'environ un million de lampes à basse consommation, soit environ 125 000



lampes LBC par Etat membre, dans l'éclairage public et les bâtiments administratifs et publics. Elle doit permettre enfin d'installer environ 4 800 lampadaires solaires, soit environ 600 lampadaires dans chacun des huit Etats membres de l'Union.

D'une durée de 24 mois, le projet constitue également une réponse concrète à l'Initiative des Nations Unies sur l'Energie Durable pour Tous, qui est de faciliter l'accès à l'énergie durable à plus 2 milliards de personnes dans le monde dont plus de 600 millions en Afrique subsaharienne. Thierno Bocar Tall, président-directeur général de SABER, se réjouit de la confiance placée en sa société et réaffirme le rôle de sa structure qui se positionne pour réaliser la synthèse des actions menées aussi bien par le secteur public que par le secteur privé pour le développement des énergies renouvelables en Afrique. Elle se définit ainsi comme un modèle réussi de Partenariat Public-Privé (PPP) dans un secteur d'utilité publique. La société compte parmi ses membres

plusieurs Etats africains dont ceux de l'Uemoa.

Au-delà de l'Uemoa, à Lomé, à l'échéance du 16 septembre prochain, dans le cadre du Projet d'urgence de réhabilitation d'infrastructures et des services électriques (Purise) financé par la Banque mondiale, l'Agence d'exécution de travaux urbains (Agetur-Togo) boucle par appel à manifestation d'intérêt le recrutement d'un cabinet pour l'élaboration de normes et étiquetages des lampes à basse consommation d'énergie au Togo. Le projet a pour but de répondre aux problèmes d'approvisionnement en énergie électrique du pays et au défi lié au changement climatique en réduisant la demande de pointe et la consommation d'énergie des ménages. Il consiste à diffuser 400 000 lampes fluorescentes compactes (LFC) en remplacement des ampoules incandescentes actuellement utilisées, et de mettre en place des normes et des contrôles de la qualité des ampoules fluorescentes. Les résultats attendus prévoient l'accès à une électricité de qualité pour 100 000 personnes supplémentaires.

Coopération Togo-Fonds mondial pour la lutte contre le paludisme

## Accusations autour du financement de l'achat des moustiquaires imprégnées à longue durée d'action

suite de la page 3

une gestion efficace de l'eau en saison sèche, etc.

Réagissant par rapport au problème lié aux tracteurs, le ministre a laissé entendre que la centaine de tracteurs disponibles, ont une capacité opérationnelle un peu réduite car ils sont, soutient-il, «frappé d'amortissement puisqu'étant arrivés entre 2007 et 2008, ce qui occasionne des pannes à répétition». Il a tout de même rassuré les producteurs qu'une nouvelle commande de 200 unités de ces tracteurs, a été lancée par le gouvernement dont la réception est attendue dans les tout prochains mois.

Dans son intervention, le ministre Agadazi a mis un accent particulier sur la diversification des cultures vivrières et la pratique des nouvelles techniques culturales.

Dans la matinée, au bureau de la Préfecture d'Agou, le MAEP a procédé, en présence du Préfet d'Agou, Paul Nunyava et plusieurs chefs traditionnels, à la distribution de géniteurs améliorateurs et des ovins à des éleveurs sélectionnés sur la base d'un certain nombre de critères bien définis dont la disposition d'une bergerie ou d'un enclos.

Une cérémonie qui sert de



Le Ministre Ouro-Koura Agadazi et les producteurs

lancement officiel de distribution de plus de 290 béliers et boucs d'une valeur de 17 millions de F CFA et des compléments alimentaires d'un coût total de 2 millions de F CFA, sur toute l'étendue le territoire sur un total de 500 pour le compte de l'année.

L'objectif étant de relancer, selon le Directeur de l'Elevage, Dr Daniel Batawui, la production animale et d'encourager le petit élevage dans le cadre du Projet d'appui au secteur agricole (PASA) en son volet 2, du Programme nationale d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA).

Ce volet 2 du PASA, explique Dr

Batawui, préconise la «recapitalisation des élevages traditionnels» qui se traduit par : l'introduction des races des géniteurs améliorateurs, sélectionnés sur des bases scientifiques qui puissent booster notre élevage.

Ce dernier souligne que les éleveurs bénéficiaires continuent d'être périodiquement outillés sur les itinéraires de conduite de cet élevage. Entre autres : le respect des normes de sécurité et de biosécurité, des règles de nutrition, des règles sanitaires, etc. La formation étant assurée par les services techniques qui sont l'Institut de conseil et d'appui

technique (ICAT) et Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVST).

AGotimé-Adamé, localité située à 15km côté ouest d'Agou Gare, la délégation a visité un champ de pépinières d'environ 20 000 cabosses de cacaoyers et une parcelle de cacao 2012-2013. Là aussi, le matériel végétal amélioré distribué dans le cadre du PASA, a été utilisé pour des rendements meilleurs.

Dans l'après midi de cette journée marathon, le Ministre a également présidé à l'Institut national de formation agricole au Togo (INFA de Tové) une cérémonie de clôture d'une rencontre de trois jours des acteurs impliqués dans la « Mission d'appui à la mise en place de l'approche sectorielle dans le secteur agricole au Togo ».

Le Col Agadazi a également eu une séance de travail avec le personnel de cet institut.

Dans le cadre du PNIASA, les producteurs agricoles bénéficient régulièrement, de divers dons en matériels de production et des crédits, remboursables après les récoltes. Un appui gouvernemental qui s'inscrit dans une politique nationale de développement du secteur agricole et d'amélioration des conditions de vie en milieu rural.

FOOTBALL/EQUIPE NATIONALE

## Zato Farid appelé par le sélectionneur Didier Six pour Togo vs RD Congo

Le milieu de terrain togolais de Vikingur Olafsvik, club de première division islandaise, Abdel-Farid Zato-Arouna va être l'attraction chez les Eperviers lors du match Togo vs République Démocratique du Congo comptant pour la 6e et dernière journée des préliminaires de la Coupe du monde de la FIFA, Brésil 2014.

Parti monnayer ses talents en Islande après un court passage à Dyto de Lomé avec qui il a disputé les préliminaires de la Coupe CAF contre le Sahel du Niger en janvier et février 2011, Zato Farid va devoir franchir un autre palier avec sa convocation en sélection nationale. "Je suis togolais et mon devoir est de défendre les couleurs de ma nation donc je n'hésiterai pas une seule seconde à rentrer dans cette équipe si le coach me le demandait", avait déclaré tout récemment le joueur togolais quand on lui avait posé la question sur la sélection nationale.

Le sélectionneur du Togo, Didier Six qui a décidé de revenir au Togo après avoir annoncé son départ a dévoilé, samedi sur radio Fréquence 1, une liste mixte de joueurs issus du championnat local et d'expatriés. Point d'Emmanuel Adebayor et de Kossi Agassa dans cette sélection. Alaixys Romao n'est pas non plus convoqué.

Côté du championnat local, Djehani N'Guissan, le goal de Dyto, champion du Togo en titre et Claude Koutob d'Anges de Notsé, club en tête du championnat à l'intersaison sont les heureux élus.

Le Togo, tout comme la RD



Congo, est déjà éliminé pour Brésil. Les Eperviers ne comptent qu'un point en 5 matchs disputés.

**Liste des joueurs convoqués**  
Gardiens: Atsu Mawugbé, Baba Tchagouni, Djehani N'Guissan ;

Défenseurs: Gafar Mamah, Djene Dakonam, Daré Nibombé, Serge Akakpo, Vincent Bossou, Sadate Ouro-Akoriko, Emmanuel Mathias, Kokou Donou ; Milieux : Kodjo Amétépé, Moustapha Salifou, Dové

Wome, Komlan Amewou, Farid Zato, Sapol Mani, Lalawélé Atakora, Serge Gakpé ; Attaquants: Claude Koutob, Jonathan Ayité, Backer Aloenouvor, Francis Koné, Fessou Placca, Kalen Damessi

## Bénin/ Les résultats de l'élection des membres du Comité exécutif de la FBF contestés

Une vive polémique s'est emparée, depuis samedi, à Porto-Novo, ville située à environ à une trentaine de kilomètres au sud-est de Cotonou, autour des résultats issus de l'élection des membres du comité exécutif de la Fédération béninoise de football (FBF).

De source proche de la Commission électorale du Congrès électif pour le renouvellement des membres du Comité exécutif de la Fédération

bénoise de football (FBF), cette polémique est née de l'interprétation des dispositions qui régissent l'élection des membres de la FBF.

En effet, selon les dispositions de la loi électorale, les membres du comité exécutif de la FBF sont élus par un scrutin de liste à majorité simple. Ainsi, à l'issue du scrutin, la liste « Renouveau du football », dirigée par Ahouanvoébla Augustin a recueillie 24 voix sur les 47 votants, alors que celle dénommée « Renouveau »,

patronnée par Bruno Didavi, s'en est sortie avec 23 voix. Mais pour le représentant de la Fédération internationale de football association (Fifa) et la Confédération africaine de football (Caf), le Camerounais, Prosper Abéga, aucune des deux listes n'a remporté cette élection. « Pour remporter cette élection, la liste gagnante doit recueillir 25 voix, c'est-à-dire, la moitié des voix des votants plus une voix », a-t-il déclaré, proposant un second tour pour ce scrutin. Mais

avec les 24 voix obtenues sur les 47 votants, le camp d'Ahouanvoébla Augustin, crie déjà à la victoire et ne veut même pas entendre parler d'un second tour de ce scrutin.

« Les textes ont bel et bien mentionné que la liste vainqueur doit obtenir une majorité simple des voix des votants. Notre liste a obtenu 24 voix sur les 47 votants. La liste Renouveau du football a remporté tout simplement le scrutin », a déclaré Ahouanvoébla Augustin.

TENNIS

## Bartoli: "C'est difficile de dire que je ne reviendrai jamais"

Marion Bartoli, qui avait annoncé le 14 août qu'elle mettait fin à sa carrière, affirme toujours n'avoir "aucun regret" d'avoir pris cette décision. Mais elle n'écarte pas totalement l'idée d'un retour car "on ne sait jamais".

"Je ne regrette rien car je me suis toujours impliquée à 100% pour donner le meilleur de moi-même. Je n'ai absolument aucun regret. Je n'ai jamais eu aucun doute quant à cette décision, même après y avoir repensé. Je peux faire tellement de choses que je ne pouvais pas faire quand j'étais joueuse de tennis", a déclaré la Française de 28 ans, lors d'une conférence de presse à New York, à la veille de l'US Open.

Inévitablement interrogée sur la possibilité d'un retour, Bartoli ne veut pas insulter l'avenir. "On ne sait jamais ce qu'il va se passer, je suis toujours dans le classement. C'est difficile de dire que je ne reviendrai



jamais" sur le circuit. En effet, la Française n'a pas demandé à la WTA d'annuler les points qu'elle possédait.

Présente à New York en tant que consultante pour la chaîne Eurosport, Bartoli dit avoir "des projets avec l'OM" pour "les représenter un peu à l'international". Elle indique aussi vouloir s'investir dans le tennis français. "J'aimerais aider les jeunes et m'investir avec la DTN afin de remonter le niveau des jeunes. Je le ferais avec grand plaisir, j'ai beaucoup d'idées et je connais toutes les étapes pour arriver tout en haut."

FOOTBALL/

## Samuel Eto'o voudrait le Real Madrid, mais lui non

Depuis que l'Anzhi Makhachkala a fait savoir qu'il voulait se séparer de Samuel Eto'o l'année prochaine, ce dernier envisage son prochain contrat. Mais il pourrait bien finir par être victime de ses propres exigences.

C'est un amour unilatéral qui se dessine récemment sur le mercato. Eto'o, courtisé par le Chelsea, l'Inter Milan, le Manchester United et d'autres encore, aurait offert ses services au Real Madrid.

Il faut dire que le Real y trouverait son compte. Dépendant de Karim Benzema depuis le départ de Gonzalo Higuain pour Naples, le club merengue aurait tout intérêt à se munir d'un autre attaquant de choc. Mais le choc avec Eto'o, c'est surtout son prix exorbitant.

Chez l'Anzhi, Eto'o était devenu le footballeur le mieux payé au monde, avec un chèque annuel de 20 millions d'euros environ. L'agent de la star camerounaise a laissé entendre qu'Eto'o n'accepterait aucun contrat « pour moins de 350.000 euros par semaine ». De quoi en dissuader plus d'un.

Le premier d'entre eux sera d'ailleurs probablement le Real Madrid, qui n'accèdera sans doute pas à de telles conditions. Mais sur le mercato, les revirements

FOOTBALL/

## La presse anglaise annonce un accord à 100 M€ pour Gareth Bale

Le feuilleton de l'été est sur le point de prendre fin. Selon le Daily Mail et le Telegraph, Gareth Bale serait désormais libre de rejoindre le Real Madrid. Le club merengue et Tottenham seraient en effet enfin tombés d'accord.

C'est une bombe que lâchent ce lundi le Daily Mail et le Telegraph. Les deux quotidiens anglais annoncent en effet que Tottenham et le Real Madrid se sont enfin mis d'accord pour le transfert de Gareth Bale (24 ans). Montant de l'opération : 100 M€.

Pour autant, le Daily Mail indique que les Madrilènes pourraient avoir à payer un peu moins. S'ils paient les différentes échéances du transfert plus rapidement que prévu, les Espagnols pourraient économiser jusqu'à 10 % de la somme globale, soit 10 M€.

Il ne manque plus qu'un document écrit pour formaliser le départ du Gallois vers la capitale espagnole. Selon le Mail, le Real Madrid a préparé une cérémonie pour présenter Gareth Bale ce mardi devant son public du Bernabeu. Le feuilleton est donc bientôt terminé.

Spéciale promo vacances

moovsecondes

Le prix...  
Pas un obstacle!

no limit

Secondes est un nouveau profil qui te permet de communiquer à partir de 1F/seconde partout au Togo. Pour migrer vers le profil Moov secondes, il te suffit juste de taper \*106\*3# à partir de ton mobile.

- 1F/sec vers 5 numéros complètes 24h/24
- 1,5F/sec de 22h à 05h vers Moov
- 1,5F/sec de 05h à 22h vers Moov
- 2,5F/sec vers les autres opérateurs

(Coût de souscription : 100 FCFA)

A partir de  
**1F/**seconde

Tapez \*106\*3#

groupe  
etisalat

www.moov.tg Service client : 7777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

## REPERES

## Faire du tourisme un secteur d'avenir

Pour mettre en exergue les potentialités touristiques du Togo afin de réduire la pauvreté surtout en milieu rural et booster la croissance économique pour créer des emplois, un plan directeur est en train d'être élaboré par des consultants nationaux et internationaux sur une période de six mois. Le 16 août dernier à l'hôtel Eda Oba à Lomé, lors d'un atelier de lancement de l'élaboration du plan directeur de développement et d'aménagement touristique du Togo, Christophe Tchao, ministre du Tourisme a ouvert officiellement les travaux en présence des représentants du système des Nations unies à l'instar du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) et de l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT). Ce plan directeur a pour but de venir consolider la politique nationale de l'environnement adoptée depuis le 5 janvier 2011 et qui se décline en huit axes à savoir : inscrire le tourisme parmi les priorités de l'Etat, renforcer les capacités institutionnelles et juridiques, développer un tourisme durable respectueux des équilibres naturels et du cadre de vie, structurer l'offre, définir redéfinir et enrichir le produit, renforcer les capacités professionnelles des ressources humaines, mettre en place une politique de communication et de commercialisation adéquate, améliorer l'élaboration des données statistiques, promouvoir l'investissement touristique et améliorer les retombées du tourisme au niveau local. "Le plan directeur qui vient consolider les outils de planification existants servira désormais à orienter toute action d'intervention dans le secteur en vue de mettre en valeur toutes les potentialités touristiques devant propulser la croissance économique", a déclaré Christophe Tchao, ministre du Tourisme.

## Le Fesfil c'est du 29 au 31 août

Un léger report de date du 1er Festival du film de Lomé (FESFIL). C'est finalement du 29 au 31 août 2013 que le festival aura lieu.

Le Fesfil se veut un concours récompensant les meilleurs réalisateurs et promoteurs de vidéo. Selon le promoteur, ESSE Aimé, promoteur et Directeur de Togollywood, le FESFIL récompensera 5 catégories de films : les fictions, les films documentaires, les sketches, les clips vidéo et les meilleurs acteurs du monde de la cinématographie. Comment participer ? "Chaque participant aura à envoyer son œuvre dont la durée devra être de 3mn, 13mn, 26mn et au maximum 52mn en tenant compte du thème défini qui est : "la vidéo en Afrique qu'elle perspective pour le futur" a expliqué le promoteur.

## Un "ESPACE 15" de Togocel à la plage de Palm Beach

Pour les 15 ans de Togocel, la société de téléphonie mobile compte faire vivre les plus grands et joyeux moments des vacances 2013, en initiant du 9 août au 29 septembre prochain, l'ESPACE 15, à la plage de Lomé en face de l'Hôtel Palm Beach, coté ouest du wharf.

L'Espace 15 offre une pluralité d'activités, de jeux et autres événements : baby foot géants, beach volley, jeux vidéo, concerts avec des artistes du moment, et pour les enfants, grande piscine à la plage, toboggans, balançoires et kermesse avec plein de cadeaux. Et pour la toute première fois au Togo, un "Beach discothèque" érigé sur les sables fins de la plage s'anime tous les samedis à partir de 23h avec un méga show tous les dimanches. Les organisateurs indiquent par ailleurs qu'il est prévu l'organisation des ateliers et des rencontres pour décrypter les nouvelles opportunités et les défis de la mobilité. Plus de 5000 visiteurs sont attendus parmi lesquels les professionnels, les étudiants, les fonctionnaires, le grand public et les vacanciers. L'accès à cet espace est gratuit les vendredis et samedi et sur achat de crédit à partir de 450 F CFA les dimanches.

## ET SI ON EN PARLE

Par Maurille AFERI

## L'antalgique et l'analgésique

Très malin celui qui définit clairement la différence entre ces deux mots. La différence est donc subtile.

Et par rapport aux différentes définitions et remarques des uns et des autres, d'un site à un autre, et autres, nous pouvons dire tout simplement dire que (ndlr) « quand ça calme, diminue ou traite c'est un **antalgique** et quand ça élimine ou supprime, on parle d'**analgésique** ».

Aussi sont-ils classés depuis 1986 par l'Organisation mondiale de la santé, OMS, par un protocole de prise en charge de la douleur défini selon 3 paliers distincts, en fonction du degré d'intensité de la douleur, selon qu'elle est qualifiée de faible, modérée ou sévère :

- Le niveau 1 qui ont une action locale sur la douleur. C'est le premier palier, pour les douleurs légères à modérées. C'est le cas de l'Aspirine ou du Paracétamol, des Salicylés, des Anti-inflammatoires Non Stéroïdiens (AINS)...

- Le niveau 2 qui sont préconisés pour des douleurs modérées à sévères, en cas d'échec des antalgiques de premier niveau. Ils agissent sur le système nerveux central. C'est le cas de la Codéine et du dextropropoxyphène (souvent associés à des antalgiques de niveau 1 car leurs mode d'action sont différents et complémentaires), le Tramadol...

- Le niveau 3 qui rassemble les médicaments produits à partir de la morphine et de ses dérivés. Si ces molécules ont un mode d'action identique à celles du niveau 2, elles agissent de manière plus puissante. Elles sont indiquées dans le traitement des douleurs sévères ou rebelles aux antalgiques de niveau 2. On peut citer la morphine et ses dérivés, le Fentanyl...

## Quand les avocats togolais se mettent à la poésie

Il y a une ruée vers la poésie au Togo. C'est un fait. Le nombre de poètes s'est considérablement augmenté, au point de dépasser celui des romanciers. C'est également un fait. Ce qui n'est pas su du public, c'est le nombre élevé de gens de robe, des hommes de loi en poésie. Certes, depuis quelques années, Me Joseph Kokou Koffigoh, le poète à la guitare, se fait remarquer, à la fois par ses parutions régulières et ses écrits sur la toile. Mais, Maximilien Amegee, avocat du barreau de Paris, n'est pas moins absent. Personnage protéiforme, il est à la fois avocat, plasticien et poète, auteur de plusieurs ouvrages et de plusieurs expositions.

A ces deux, il faut ajouter Me Koko Dzoka et Ernest Kavege. Ce 29 août, à la Maison de l'avocat



Maximilien Amegee, avocat du barreau de Paris

(Siège du barreau des avocats), ils organisent la dédicace de leurs œuvres. Me Koffigoh avec son dernier recueil (Libations, Editions Continents), Me Maximilien Amegee (Résonances), Me

Koko Dzoka (Le Silence des barreaux) et Ernest Kavege (Sanglots et Espoirs), expliqueront peut-être au public les raisons qui amènent les hommes de lois à côtoyer la muse. Tous sont édités

par les Editions Continents, dirigées par Komi Vondoly, président du CENACLE, l'association des jeunes poètes togolais.

L'apparition de Koffigoh reste une surprise et une énigme, même si jouer de la musique c'est un peu faire de la poésie. Et il fait avec une certaine aisance, une certaine gourmandise déconcertante pour l'initié. Quant à Me Amegee, il était déjà quelque peu artiste au CEG Bè-Klikamé. Son élévation est peut-être dans la droite ligne de son inclinaison juvénile.

La littérature togolaise connaît un bon quoique que pour les exégètes, la question de la qualité se pose toujours. Mais ceci est une autre histoire.

Au 29 août à la Maison de l'Avocat...pour la dédicace !

## Vient de paraître

## La saison de l'ombre de Léonora Miano

La saison de l'ombre aurait pu s'intituler l'Origine du monde. Léonora Miano nous offre un conte universel sur le thème de la naissance d'un peuple sa disparition et sa renaissance.

Douze hommes d'un village disparaissent au cour de la « nuit du grand feu ». Leur absence ne s'explique pas. Les Mulongo vivent en paix depuis toujours, ne se servent jamais de leurs lances et s'excusent auprès d'un animal de le tuer pour se nourrir de sa chair.

Douze femmes, dix mères et deux épouses, subissent la douleur de cette disparition. Léonora Miano, décrit avec une justesse de ton extraordinaire, l'émotion retenue de ses femmes à la douleur indicible. Une douleur à laquelle s'ajoute le bannissement par les hommes du village, trop heureux de leur infliger une souffrance de plus. Mais la douleur d'une mère,

d'une épouse, est au-delà car la mort n'est pas la conclusion de cette absence et de cette souffrance. Au contraire elle est la source d'une renaissance.

L'histoire inimaginable de cet enlèvement dévoile la collaboration de certains peuples d'Afrique avec « les hommes aux pieds de poules » c'est-à-dire les Européens. La traite négrière est inexplicable : comment des peuples peuvent-ils enlever des hommes – des voisins, des amis, des membres de peuples avec lesquels il n'y a jamais eu de conflits - pour les vendre à ceux qui sont venus du pongo ? Toute la monstruosité humaine est là : avarice, cupidité, soif de pouvoir, haine. Toute la puissance de la renaissance humaine aussi, résistance des corps et des esprits, certitude en l'avenir.

Un roman magnifique et puissant, à l'humanité considérable. Bravo !



## Biographie

## Salinger à découvert

discretion médiatique, fait aujourd'hui l'objet d'une recherche particulièrement poussée sur ses 40 années d'isolement, pendant lesquelles il ne publie aucune œuvre, et ne fait rien savoir sur sa vie personnelle.

Pendant neuf ans, David Shields et Shane Salerno se sont plongés dans la vie d'un homme qui a su échapper à la curiosité des biographes, photographes et journalistes. Le fils et l'ex-femme de Salinger, Matthew Salinger et Colleen O'Neill, propriétaires des droits d'auteurs de Salinger, avaient initialement accepté d'aider les deux biographes dans leur entreprise, avant d'imiter la retenue de leur proche, et de revenir sur leur décision. Les deux hommes ont donc parcouru cinq continents

afin de rencontrer quelque 200 personnes ayant été en contact avec Salinger : ses frères d'armes pendant la Seconde Guerre mondiale, des membres de sa famille, ses amis proches et ses anciens camarades de classe, ses éditeurs et ses collègues du New Yorker, et d'autres relations dont même sa famille n'avait pas connaissance... Ils sont parvenus à atteindre de nombreux documents jusque-là inaccessibles au public, dont une centaine de photographies reproduites tout au long de l'ouvrage, des lettres, des journaux...

Ils délivrent également l'existence de cinq textes non publiés qui paraîtront entre 2015 et 2020 dont une anthologie de cinq nouvelles, The Family Glass, qui

s'ajoutera à celles déjà publiées sur la famille fictionnelle dans le New York Times ; un roman sur la Seconde Guerre mondiale, inspirée de la relation tumultueuse qu'il a connu avec sa première femme Sylvia - informatrice pour la Gestapo ; un ouvrage sur le Védanta, religion indoue à laquelle Salinger a adhééré les cinquante dernières années de sa vie ; un roman d'inspiration autobiographique qui selon les deux biographes "prend la forme d'un journal intime d'un agent du contre-espionnage pendant la Seconde Guerre mondiale, ainsi qu'une "révision complète" de l'histoire de Holden Caulfield, protagoniste de L'Attrape-Cœurs (1951), intitulée The Last and Best of the Peter Pans.

Enseignement primaire et secondaire

## Le SYNTET, pour mieux gérer le système éducatif

**Etonam Sossou**

Les enseignants du primaire et secondaire du secteur public ont un nouveau syndicat depuis le 24 août a été porté à la suite d'une Assemblée générale, qui a réunis des délégués venus des cinq régions du Togo. Le Syndicat

National des Travailleurs de l'Enseignement du Togo (SYNTET), veut lutter pour les intérêts de ses membres sur tous les plans et éviter toutes formes d'ingérences politiques ou encore de blocage des dossiers d'avancement du personnel. Aussi, entend-il axer ses actions sur la

formation de ses membres dans les domaines professionnel, syndical et socioculturel. Avec un bureau de 11 membres, ce syndicat tient à la revalorisation de l'enseignement. « L'année académique 2012-2013, a été très perturbée par des mouvements de grève. Avant d'être enseignants, nous sommes



la reprise de l'élaboration du statut particulier des enseignants à partir de la base en collaboration avec les autres syndicats de l'enseignement, la participation représentative des enseignants et de tous les syndicats aux assises nationales de l'éducation, la résolution définitive du problème des enseignants volontaires, la lutte pour le recrutement de nouveaux enseignants dans les meilleurs délais pour atténuer la charge de ceux qui sont déjà sur le terrain et la lutte pour l'obtention des primes d'enclavement et d'éloignement au profit des travailleurs de l'enseignement.

Pour conserver une bonne image

## Les cliniques privées transfèrent les malades agonisants vers les centres publics

De nombreux malades de Lomé se voient refuser l'accès cliniques privées qui cherchent à conserver une bonne image en baissant leurs statistiques de décès. Elles transfèrent donc vers les centres publics les malades dont l'état devient critique.

T. Y est hospitalisé depuis deux jours, mais il ne cesse de faire des allers et retours entre les cliniques de Lomé. « Nous sommes venus ici avant-hier, explique K, son épouse, mais après un jour

traiter ce cas ». Désespérée, la famille a été obligée de se diriger vers le CHU Sylvanus Olympio. Et, découragée, l'épouse du malade craint maintenant sa mort prochaine.

C'est loin d'être le seul cas du genre. Il est devenu fréquent, à Lomé, d'être trimballé d'une clinique à l'autre, même en étant en mesure de payer les soins. Soucieux de préserver leur santé, les gens s'adressent aux polycliniques privées qui inspirent confiance. D'où la tentation, pour certaines

commerciales, les cliniques privées ont du mal à accepter de perdre une clientèle. De plus, lorsqu'un malade décède, sa famille risque de ne pas arriver à s'acquitter de la facture. Selon I.F., ancien personnel soignant, « c'est ce qui pousse de temps à temps ces cliniques à chercher à se débarrasser des malades chroniques. » Une attitude qu'un médecin qualifié de déplorable et inadmissible.

Le docteur Matthieu G., confirme que « lorsqu'une clinique commence à enregistrer une grande fréquence de décès, les patients ont tendance à fuir ». Or, la confiance du public est leur atout, face aux structures sanitaires de l'État, qui perdent leur crédibilité faute de matériel et de personnel médical de qualité. Les cliniques privées se multiplient en effet à Lomé depuis une dizaine d'années. Les structures médicales publiques n'arrivent pas à répondre aux besoins de la population. L'État éprouvent des difficultés à les financer et elles sont obligées de fonctionner avec les sommes que les malades payent, qui ne couvrent même pas les coûts du personnel soignant. « Profitant de cette situation, de nombreux médecins, conscients des bénéfices que génère une structure sanitaire privée, ont ouvert des cliniques », explique le docteur Matthieu G. cardiologue.

... mais respecter la loi

Mais pourquoi créer une clinique quand on n'est pas en mesure de soigner l'ensemble des malades ? S'interroge le Dr Paul Touzan. Le transfert d'un malade est normal si la structure n'arrive pas à le soigner, mais cela doit se faire dans le respect des normes. Le malade ne peut pas être transféré quand il est déjà dans un état critique et encore moins être refoulé dès qu'il arrive à la clinique, avant même toute consultation.

Selon le Dr Paul Touzan, « certaines de ces cliniques, bien équipées et disposant d'un personnel expérimenté, respectent les normes requises, mais ce n'est pas le cas de la majorité. Il est vrai que la profession médicale est libérale ; l'on ne peut donc pas contraindre un médecin à ouvrir sa clinique à tous, mais ils doivent exercer leur profession en respectant la loi ».

**Garder la confiance...**

Fonctionnant selon une logique



d'admission, on nous a demandé d'aller dans une autre clinique où mon mari serait soigné, parce qu'ici son état est difficile à traiter ». Soucieuse de la guérison du malade, la famille s'est pliée à la décision de cette clinique, de bonne réputation. Arrivée dans une polyclinique où le malade était transféré, la famille a été obligée de rebrousser chemin : « Après avoir consulté la note de transfert, le médecin nous a demandé de retourner d'où nous étions venus, car, disait-il, il n'y avait plus de place dans les chambres, et le centre d'où nous venions était en mesure de

d'entre elles, de se débarrasser de malades dont l'état devient critique. Pour garder les patients, il ne faut surtout pas les décevoir. « Je me souviens d'une clinique de renom qui, il y a quelques années, avait perdu des patients parce que le nombre de décès y était élevé. Les gens avaient peur d'aller s'y faire soigner, pour ne pas être maltraités et mourir. C'est cette peur qui anime ces cliniques », affirme une infirmière dans un centre de santé public.

**Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses**

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu  
Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28  
e-mail: patrie006@yahoo.fr  
Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent  
Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
**Hugue Eric JOHNSON**

Directeur de la Rédaction  
**Jean AFOLABI**

Rédaction  
**Sylvestre D. Hervé AGBODAN**  
**Maurille AFERI**  
**Pater LATE**  
**Kossiwa TCHAMDJA**  
**Koffi SOUZA**  
**Alan LAWSON**  
**Abel DJOBO**  
**Tony FEDA**

Service photographie  
**Roland OGOUNDE**

Dessin-Caricature  
**LAWSON Laté**

Graphisme  
**BOGLAG.**

### Loterie Nationale Togolaise

#### COMMENTAIRE DU TIRAGE N°243 DE LOTO KADOO DU 09 AOÛT 2013

Le tirage de LOTO KADOO du vendredi 23 août 2013 porte le N° 244.

Vendredi dernier, la LONATO a encore apporté du changement dans la vie de ses fidèles parieurs à travers des gros lots d'un montant global de près de 22 millions de nos francs.

A LOME, les points de vente 8029 et 7653 ont resencé un lot de 500.000F CFA et un maxi gros lot de 5.000.000F CFA.

A DAPAONG, c'est un lot de 500.000F CFA gagné auprès de l'opérateur 1116 qui a fait le bonheur d'un de nos parieurs.

Les points de vente 2457 et 3930 basés à ANIE et TABLIGBO ont enregistré chacun un lot de 500.000F CFA.

A KPALIME, ce sont un lot de 500.000F CFA, un maxi gros lot de 5.000.000F CFA et un giga gros lot de 10.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de plusieurs parieurs qui ont tenté leur chance auprès des opérateurs 4022, 7204 et 7210.

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS, UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE BONNE CHANCE A TOUS !!!**

### LOTO KADOO

Résultats du tirage N°244 de Loto Kadoo du Vendredi 23 Août 2013

Numéro de base



### LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 654 de Lotto Diamant du lundi 26 Août 2013

Numéro de base

